

Ces honoraires comprennent la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS AVEC MANDAT DU VENDEUR

5 000 €	pour les prix de vente inférieurs et jusqu'à	40 000 €	X X X X X X X X X X	10 500 €	pour les prix de vente compris entre 160 001	et 170 000 €
5 500 €	pour les prix de vente compris entre	40 001 et 55 000 €		11 000 €	pour les prix de vente compris entre 170 001	et 180 000 €
6 000 €	pour les prix de vente compris entre	55 001 et 70 000 €		11 500 €	pour les prix de vente compris entre 180 001	et 190 000 €
6 500 €	pour les prix de vente compris entre	70 001 et 85 000 €		12 000 €	pour les prix de vente compris entre 190 001	et 200 000 €
7 000 €	pour les prix de vente compris entre	85 001 et 100 000 €		12 500 €	pour les prix de vente compris entre 200 001	et 210 000 €
7 500 €	pour les prix de vente compris entre	100 001 et 110 000 €		13 000 €	pour les prix de vente compris entre 210 001	et 220 000 €
8 000 €	pour les prix de vente compris entre	110 001 et 120 000 €		13 500 €	pour les prix de vente compris entre 220 001	et 230 000 €
8 500 €	pour les prix de vente compris entre	120 001 et 130 000 €		14 000 €	pour les prix de vente compris entre 230 001	et 240 000 €
9 000 €	pour les prix de vente compris entre	130 001 et 140 000 €		14 500 €	pour les prix de vente compris entre 240 001	et 250 000 €
9 500 €	pour les prix de vente compris entre	140 001 et 150 000 €		6%	pour les prix de vente compris entre 250 001	et 500 000 €
10 000 €	pour les prix de vente compris entre	150 001 et 160 000 €	5%	pour les prix de vente supérieurs à 500 001 €		

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES, FONDS DE COMMERCE ET TERRAINS AVEC MANDAT DE RECHERCHE DE L'ACQUÉREUR

10% du prix de vente

FRAIS DE REDACTION DU COMPROMIS ET SUIVI DU DOSSIER UNIQUEMENT (SANS NEGOCIATION)

1 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est inférieur ou égale à	100 000 €
2 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est compris entre	100 001 € et 200 000 €
3 000 €	pour les compromis dont le prix de vente est supérieur à	200 001 €

TRANSACTION LOCATIVE (locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)

- 3 % du loyer annuel pour l'entremise et la négociation à la charge du bailleur uniquement
- 2 % du loyer annuel pour la visite et la constitution du dossier à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 4 % du loyer annuel pour la rédaction du bail à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 5 % du loyer annuel pour l'état des lieux d'entrée à la charge du bailleur et du locataire pour 50% chacun
- 50 € TTC par acte de caution solidaire

TRANSACTION LOCATIVE (droit commun)

- 10 % du montant total des loyers pour location saisonnière (mini 15 €)
- 15 % HT du loyer annuel HT pour le preneur (locaux commerciaux, dont rédaction de bail 200 €)

GESTION LOCATIVE

- 7,2% TTC calculé sur le montant du loyer hors charges
- 2,4 % TTC calculé sur le montant du loyer hors charges pour les frais de dossier contentieux locataire ou pour les frais de gestion de sinistre d'assurance
- 3,6 % TTC calculé sur le montant du loyer hors charges pour la garantie des loyers impayés

AVIS DE VALEUR

0,1% (minimum 90 €) du montant de l'estimation maximum (succession, partage, licitation, ISF, etc...)

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT